



## LE CONSTAT AMIABLE

Sa présence à bord du véhicule n'est pas obligatoire mais vivement recommandée. Ce document permet de relever les identités des conducteurs et les circonstances de l'accident.

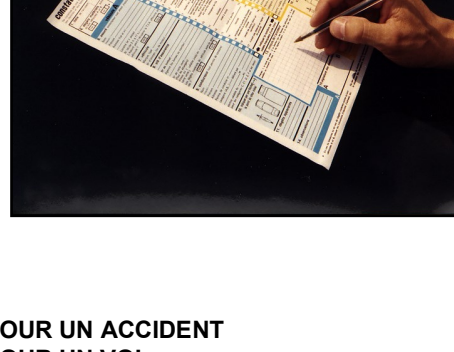
### Que faire en cas d'accident ?

- Evitez de s'enrayer pour rien.
- Rangez au plus vite les véhicules sur l'accotement pour éviter un **sur accident**.
- Mettez votre gilet de sécurité et positionnez votre triangle de présignalisation.
- Placez vous sur l'accotement en toute sécurité.
- Prenez si possible un témoin de l'accident et relevez son identité. En cas de litige celui-ci pourra témoigner des circonstances de l'accident (les passagers impliqués ne peuvent servir de témoins).

Le constat comprend deux volets détachables pour chacune des parties. Dans le cas de plusieurs véhicules heurtés, il faudra établir autant de constat que de véhicules impliqués dans l'accident.

### Comment remplir son constat amiable ?

- Notez son identité.
- Notez les coordonnées de l'assureur.
- Dessinez un croquis de l'accident.
- Le responsable de l'accident doit mettre une croix dans la case correspondant à la situation de conduite au moment de l'accident.
- Signez obligatoirement le constat.
- Respectez le délai de **5 jours** (ouvrés) pour déposer le constat à votre compagnie d'assurance.
- Respectez le délai de **2 jours** (ouvrés en cas de vol du véhicule).



DELAI D'ENVOI  
- 5 JOURS OUVRÉS POUR UN ACCIDENT  
- 2 JOURS OUVRÉS POUR UN VOL

### COMMENT REMPLIR UN CONSTAT ?

Pour information

LA PARTIE RECTO DU CONSTAT AMIABLE DOIT ETRE OBLIGATOIREMENT REMPLI ET SIGNE PAR LES DEUX CONDUCTEURS IMPLIQUES DANS L'ACCIDENT.

**Date et lieu de l'accident** (1- date, 2- lieu)

**Identités de l'assuré** (6- assuré)

**Seul le fait de l'accident doit mettre une croix dans la case correspondant à la circonstance de l'accident** (12- circonstances)

**Identités du conducteur conduisant au moment de l'accident** (9- conducteur)

**Signalez par une croix l'endroit de l'impact de l'accident** (10- indiquer par une croix)

**Signalez les dégâts apparents** (11- dégâts apparents)

**Signalez les dégâts apparents** (11- dégâts apparents)

**Signatures obligatoires des conducteurs** (15- signature des conducteurs)

**Croquis de l'accident et positionnement des véhicules lors de l'accrochage** (13- croquis de l'accident)

VOICI LA PARTIE VERSO DU CONSTAT AMIABLE.

**Identité de l'assuré** (1- nom de l'assuré)

**Croquis et circonstances plus détaillés de l'accident** (2- circonstances de l'accident, 13- croquis de l'accident)

**Identité des blessés Lors d'un accident corporel** (7- blessé(s))

Dans le cas où aucun conducteur ne possède de constat, il est possible exceptionnellement d'utiliser une simple feuille blanche en y notant les identités des conducteurs impliqués, un croquis de l'accident et les signatures des 2 conducteurs.